



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du Mercredi 29 Août 2018 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 23/08/2018
Affichage : 23/08/2018

Le **Mercredi 29 Août 2018 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présent(e)s : Mesdames Jocelyne ISSARTIAL. Régine JACQUEMIN. Servanne JAKUBOWSKI.
Messieurs Denis SCHOEFS. Didier LOUVEAU. Maurice RAYER. Roger-Jean BEALAY. Eric DESCOMBES. Eric LECOMTE. Yannick ROULEAU

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Marie-Line TISON (Pouvoir à M. SCHOEFS). Julie FONTENEAU
Monsieur Claude LABORDE (Pouvoir à M. LECOMTE).

Secrétaire de séance : Monsieur Eric DESCOMBES

Assistaient également à la réunion : Mme Nathalie GOSSELIN, Secrétaire

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Marie-Line TISON arrive en cours de séance, et prend part au vote des délibérations à compter de l'ordre du jour n° 13.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 Juin 2018

Sur interrogation de M. le Maire,

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 6 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

2 - Relevé des décisions prises selon article L2122-22 du C.G.C.T

Comme indiqué lors de la séance précédente, le relevé des décisions jusqu'à ce jour a été adressé à l'ensemble des membres.

Le conseil municipal prend acte de ce document.

3 - Extension de l'école Jean Ferrat

3.1 - Avancement du projet - Point sur les subventions

Monsieur le Maire fait le point sur les subventions sollicitées et octroyées à ce jour :

- DETR 2017 – 50% - 110 820.00 euros (Montant retenu des travaux : 221 640.00 euros)
- Région Pacte Ruralité – 10% - 39 000 euros (Montant retenu des travaux : 390 000.00 euros)
- Fonds de concours – 30% plafond – 12 500.00 euros (Montant retenu des travaux : 217 300.00 euros)
- Ce projet a également été inscrit au Contrat Territoire Région 2020 auprès du Perche Sarthois : en cours d'instruction, décision non actée par la CCHS.

3.2 – Information consultation des entreprises

Monsieur le Maire informe de la consultation lancée le 9 Août 2018 sur le site du Conseil Départemental (dématérialisation) et sur le Maine libre.

Les travaux sont prévus en 14 lots. Le démarrage des travaux est prévu pour Novembre 2018 avec une durée approximative de 7 à 8 mois.

Actuellement 56 entreprises ont consulté l'offre. La date de remise des candidatures et offres est fixée au 28 septembre 2018- 17 h 00.

4– Lotissement « le chêne galon »

4.1 – Travaux de voirie définitive

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie sont quasiment terminés. Il reste à réaliser la peinture résine (marquage des parkings et plateau surélevé). Les bandes podotactiles sont posées et les espaces verts seront réalisés à l'automne.

Au niveau commercialisation : une réservation est en cours. Une publicité a été faite sur le site des notaires et une autre est à faire sur la RD 323.

5 – Rue de l'école – Aménagement d'une chicane

5.1 – Résultat consultation : choix du prestataire

Au vu de la réglementation en matière de marchés publics, applicable depuis le 1^{er} avril 2016 et plus particulièrement l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de procéder à la recherche des entreprises qui seront chargées de la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité (chicane) de la Rue de l'Ecole,

Monsieur le Maire indique que la consultation a donc été lancée par publicité sur le portail de dématérialisation des marchés publics du Conseil Départemental de la Sarthe en date du 26 Juin 2018 avec une remise des plis pour le 27 Juillet 2018 à 12 h 00.

Le marché, passé selon une procédure adaptée, est décomposé :

- en deux tranches :

- Tranche ferme : Aménagement de la chicane (Lot 1 + Lot 2)

- Tranche conditionnelle : Aménagement de l'entrée du bourg (Lot 1)

- en deux lots :

- Lot n° 1 : Terrassements, voirie, assainissement EP et signalisation – Avec une tranche ferme (Aménagement chicane – lot 1 et 2) et une tranche conditionnelle (aménagement entrée bourg)
- Lot n° 2 : Eclairage public (cf délibération respective)

Pour le Lot n° 1 : deux entreprises ont remis une offre.

Les critères d'analyses des offres étaient les suivants :

- Mémoire technique et délais : 40%
- Montant de la prestation : 60%

Après consultation de la Commission MAPA réunie le 27 Août 2018,

Après présentation du rapport des analyses des offres émis par le Maître d'œuvre,

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la **Société H.R.C.** – Le Mans (72000) pour la somme de **120 123.85 euros H.T. soit 144 148.62 euros T.T.C., (Partie tranche ferme).**

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir uniquement la proposition de la tranche ferme c'est-à-dire les travaux d'aménagement de la chicane sis Rue de l'école.
- **ATTRIBUE** le marché à la Société **H.R.C.**- 20, avenue Georges Auric – 72021 Le Mans Cedex 2, pour la somme de **120 123.85 euros H.T. soit 144 148.62 euros T.T.C.**

Pour le Lot n° 2 : une seule entreprise a remis une offre.

Les critères d'analyses des offres étaient les suivants :

- Mémoire technique et délais : 40%
- Montant de la prestation : 60%

Après présentation du rapport des analyses des offres émis par le Maître d'œuvre,

Après consultation de la Commission MAPA réunie le 27 Août 2018,

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la **Société CITEOS** . – Le Mans (72000) pour la somme de **6 100.00 euros H.T. soit 7 320.00 euros T.T.C.**

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché à la Société **CITEOS** – route d'Alençon - 72088 Le Mans Cedex 2, pour la somme de **6 100.00 euros H.T. soit 7 320.00 euros T.T.C.**

Pour ces deux lots, le Conseil Municipal :

- **IMPUTE** ces dépenses au budget communal, opération n° 100 « Aménagement de sécurité (chicane) – Rue de l'école » suivant l'article budgétaire concerné.
- **SUBDELEGUE** chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

En outre, il est précisé que les travaux débuteront vers le 15 octobre pour une durée de 2 mois.

5.2 – Point sur les subventions

Monsieur le Maire fait le point sur les subventions sollicitées et octroyées, se résumant ainsi :

- DETR 2018 – 20% - 30 860.00 euros (Montant retenu de travaux : 154 300.00 euros)
- Fonds de concours : 12 500.00 euros – Plafond (Montant retenu de travaux : 162 800.00 euros)

6 – Budget communal annexe 2018 – Le Chêne Galon

6.1 – Décision modificative n° 2018-01

VU le Budget annexe du lotissement «Le Chêne Galon» pour l'exercice 2018,
VU la réalisation des travaux de voirie définitive du lotissement « Le Chêne Galon »,
VU les marchés de travaux passés avec les entreprises HRC (lot 1—voirie, EU, EP) et FTPB/SORELUM (lot 2-Réseaux, éclairage) et KNITTEL (lot 3-Aménagements paysagers),
VU les avenants passés avec les entreprises HRC et SORELUM,
Considérant le réajustement des montants des soldes à payer des marchés signés avec les entreprises H.R.C. et SORELUM, Monsieur le Maire propose d'effectuer, les virements de crédits nécessaires à ces compléments de dépenses.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'opérer, en section de fonctionnement du budget annexe du lotissement « Le Chêne Galon » de l'année 2018, les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Article 605 « Achat de matériels, équipements et travaux »	+ 11 000.00 euros	+ 11 000.00 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

7 – Budget communal 2018

7.1 – Ligne de trésorerie complémentaire

CONSIDERANT l'attente de versement de la subvention DETR de 2017 octroyée dans le cadre du dossier d'aménagement de sécurité Avenue de Bretagne (RD323),

CONSIDERANT la nécessité de compléter la ligne de trésorerie signée le 14 mai 2018 pour un montant de 250 000 euros auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre (Orléans),

VU la proposition complémentaire établie par le Crédit Mutuel - Orléans pour un montant maximum de 150 000 euros, compte-tenu du budget communal 2018,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre – Place de l'Europe – 105, rue du Faubourg Madeleine – Orléans (45920), la signature d'un nouveau contrat de ligne de trésorerie dans la limite de 150 000 euros, aux conditions suivantes :

- Durée : 12 mois

- Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 0.80% avec une commission de réservation de 150 euros, et une commission de non utilisation de zéro euros avec une durée de droit de tirage d'une année complète à compter de la date de signature.

- Paiement des intérêts : Trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil.

- **PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité en dépenses obligatoires au budget communal les sommes nécessaires au remboursement des échéances

- **PREND** l'engagement, pendant la durée du contrat, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoins, les impositions nécessaires au remboursement des échéances,

- **CONFERE** en tant que besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Denis SCHOEFS en qualité de maire pour la réalisation de la ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes conditions de remboursement qui y sont insérées.

- **SUBDELEGUE** chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier,

8 – Personnel communal

8.1. Augmentation temps de travail – agent d'animation

VU la loi 84-53 du 26 juin 1984 modifiée, articles 97-97 bis

VU le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la modification des plannings annuels des agents des écoles compte-tenu de la décision du retour à la semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019,

VU le total des heures complémentaires effectuées par l'agent d'animation en poste avec une durée de travail de 18 heures hebdomadaires (annualisation)

VU l'accord signé le 18 juin 2018 de l'agent concerné pour une augmentation supérieure à 10% de son temps de travail hebdomadaire,

VU l'avis du comité technique en date du 26 juin 2018 approuvant cette modification du temps de travail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-**DECIDE** la suppression du poste actuel d'agent d'animation d'une durée de travail de 18 heures hebdomadaire,

-**DECIDE** la création d'un poste d'agent d'animation d'une nouvelle durée de travail hebdomadaire de 20 heures

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièces nécessaires à l'application de cette décision

9 – Déclaration d'intention d'aliéner (DPU) – Information

Monsieur le Maire fait part des déclarations de vente réceptionnées en Mairie, à savoir :

- **Terrain 5-7 et 16, rue de la huchottière**
- **Immeuble 1, rue Jean Moulin**
- **29A, rue de l'école**
- **32, avenue de Bretagne**

Il rappelle que suite à sa compétence urbanisme, la Communauté de Communes est seule compétente pour la préemption. La Commune doit seulement lui signaler si elle est intéressée par le bien.

Les dossiers ont été transmis à la Communauté de communes : La Commune ne souhaitant pas préempter.

10 – Vente Immeuble 2, impasse des Bains Romains

10 – Avis du Conseil

Considérant la proposition d'acquisition amiable établie par Maître MULOT-VERGNE pour l'acquisition communale de l'immeuble situé 2, impasse des Bains Romains à Sceaux-sur-Huisne, dans le cadre d'une succession,

Considérant que le montant de cette acquisition ne nécessite pas une consultation du service des domaines,

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-DECIDE d'acquérir l'immeuble cadastré section AB n° 38 d'une contenance de 387 m² sis 2, impasse des Bains Romains à Sceaux-sur-Huisne, moyennant un prix de vente de **35 000,00 euros** net vendeur, auquel s'ajoutent les frais de provision et d'honoraires pour un montant total de **4 500.00 euros T.T.C**

Le règlement de la dépense sera imputé sur le budget communal 2018.

-AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer l'acte notarié auprès de Maître MULOT-VERGNE, Notaire à Tuffé Val de la Chéronne.

En outre, il est précisé que le CAUE sera consulté pour étudier les diverses possibilités d'aménagement.

11 – Ecole Jean Ferrat

11.1 – Rentrée scolaire : point sur les effectifs

Monsieur le Maire informe que l'effectif 2018-2019 est stable : 93 élèves (en 2017 : 96 élèves). Le rythme scolaire est de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

12 – Rapports d’activités 2017

12.1 – Rapport SAEP DOLLON

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d’activités sur le prix et la qualité de l’eau potable distribuée en 2017 par le Syndicat d’Adduction d’Eau Potable de la Région de Dollon (SAEP Dollon), délégataire du service de l’eau potable pour la commune,

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l’unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d’activités sur le prix et la qualité de l’eau potable distribuée en 2017, établi par le SAEP de la région de DOLLON

12.2 – Rapport VEOLIA

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d’activités pour l’année 2017 de la Société VEOLIA EAU, délégataire du service de l’assainissement collectif pour la commune,

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l’unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d’activités pour l’année 2017 établi par la Société VEOLIA EAU.

12.3 – Rapport SMIRGEOMES

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d’activités pour l’année 2017 du SMIRGEOMES, Syndicat mixte chargé de la gestion des déchets,

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l’unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d’activités pour l’année 2017 établi par le SMIRGEOMES.

13 – Communauté de Communes de l’Huisne Sarthoise

13.1 – Débat sur les orientations du Projet d’Aménagement développement durable (PADD) du Plans Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Vu les délibérations n°24-09-2015-027 en date du 24 septembre 2015 et n°13-04-2017-043 en date du 13 avril 2017 du Conseil communautaire, prescrivant l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°02-05-2018-001 en date du 2 mai 2018 du Conseil communautaire actant de la tenue du débat sur les orientations du Projet d’Aménagement et de Développement Durable,

Vu le Projet d’Aménagement et de Développement Durable,

Considérant qu’un débat sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l’arrêt du projet de PLUI conformément aux dispositions de l’article L.153-12 du Code de l’Urbanisme,

Monsieur le Maire présente les axes, orientations et objectifs du PADD au conseil municipal :

Axe n°1 : Renforcer la ville centre et ses pôles, en maintenant un équilibre d’offre sur l’Intercommunalité

Cet axe se décline en 3 orientations :

- Orientation n°1 : Viser une relance démographique d'ici 2030 de 0,7% par an

Cette orientation se décline en 5 objectifs :

- Identifier des groupes de communes similaires, support du développement local,
 - Répartir des objectifs d'évolution démographiques adaptés aux particularités du territoire,
 - Conforter le dynamisme du centre-ville de la Ferté Bernard et des centres bourgs,
 - Consolider les Hameaux et les quartiers majeurs,
 - Projeter une consommation foncière respectueuse des milieux agricoles, naturels et forestiers.
- Orientation n°2 : Répondre aux besoins de la population en matière de logements

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Diversifier l'offre de logements,
 - Répondre à la demande des personnes vieillissantes et en situation de handicap,
 - Valoriser les habitats en milieu rural,
 - Garantir de bonnes conditions d'habitation au sein du parc de logements existant.
- Orientation n°3 : Conforter les commerces, services et équipements complémentaires et de proximité

Cette orientation se décline en 3 objectifs :

- Pérenniser et développer des espaces d'accueil pour les enfants,
- Favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité,
- Pérenniser et développer des équipements et des réseaux permettant de répondre aux besoins de la population.

Axe n°2 : Affirmer et développer son potentiel économique, notamment vers le tourisme vert

Cet axe se décline en 5 orientations :

- Orientation n°1 : Affirmer l'activité agricole et forestière en place

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers,
 - Permettre le maintien des activités agricoles et forestières,
 - Permettre la diversification des activités agricoles et forestières,
 - Sécuriser les flux agricoles dans les tissus résidentiels.
- Orientation n°2 : Permettre un développement du tissu économique, dont l'artisanat

Cette orientation se décline en 5 objectifs :

- Pérenniser les zones d'activités et les zones artisanales existantes
 - Permettre le développement de ces zones,
 - Affirmer le maintien du maillage artisanal, force du territoire,
 - Définir des surfaces commerciales, dans les zones d'activités complémentaires aux commerces de proximité identifiés dans les centralités,
 - Soutenir l'amélioration de la qualité de la communication numérique pour l'ensemble de l'activité économique dont l'artisanat isolé et le télétravail.
- Orientation n°3 : Affirmer le tourisme vert, élément clef du territoire et permettre son développement

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Soutenir les activités existantes,
 - Permettre le développement de nouveaux projets,
 - Répondre aux besoins du développement de l'activité,
 - Développer les circuits de randonnée sur le territoire.
- Orientation n°4 : Renforcer le rôle des gares dans la dynamique de développement du territoire

Cette orientation se décline en 3 objectifs :

- S'appuyer sur le maillage ferroviaire pour le développement économique,
 - Assurer des capacités de stationnement suffisantes à proximité des pôles gares,
 - Encourager le développement de ce mode de transport.
- Orientation n°5 : Améliorer la mobilité des piétons et la sécurité routière

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Soutenir les projets permettant une amélioration du maillage existant,
- Développer des liaisons douces entre les différentes activités,
- Inclure le territoire dans une politique de mobilité durable,
- Sécuriser les axes routiers structurants et répondre aux besoins ponctuels.

Axe n°3 : Intégrer ce projet dans son environnement riche et sensible

Cet axe se décline en 6 orientations :

-
- Orientation n°1 : Valoriser le patrimoine paysager, bâti et naturel du territoire

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Modifier au besoin les périmètres de protection des Monuments Historiques,
 - Pérenniser les éléments remarquables et identitaires des communes,
 - Pérenniser le patrimoine paysager et naturel,
 - Projeter des constructions respectueuses de l'environnement paysager et bâti.
- Orientation n°2 : Tourner le territoire vers l'énergie positive

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Permettre l'implantation de bâtiments intégrant les critères de qualité environnementale,
 - Permettre l'implantation et le développement des énergies renouvelables respectueuses du paysage.
- Orientation n°3 : Prendre en compte les risques pour le bien des personnes et des constructions

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Anticiper les nuisances et les risques pour les projets réduisant les espaces tampons entre l'habitat et les autres activités économiques,
 - Protéger les biens et les personnes dans les zones sensibles aux inondations et aux marnières.
- Orientation n°4 : Préserver les milieux naturels et les continuités écologiques

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

- Conserver les milieux d'intérêts pour la biodiversité,
 - Préserver voire restaurer les éléments d'intérêts pour les continuités écologiques,
 - Maintenir un maillage bocager dense et des surfaces de prairies importantes,
 - Préserver les zones humides, habitats naturels multifonctionnels.
- Orientation n°5 : Préserver la ressource en eau, améliorer la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Prendre en compte les réseaux existants pour les zones d'urbanisation,
 - Prendre en comptes les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable.
- Orientation n°6 : Animer le PLUI

Cette orientation se décline en 2 objectifs :

- Mettre en place un comité de suivi,
- S'inscrire dans des démarches d'observation.

A la suite de cette phase de présentation, la parole est donnée aux membres du Conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

Aucune remarque particulière n'est à formuler compte-tenu que les orientations du PADD sont en concordances avec le Plan Local d'Urbanisme Communal récemment approuvé le 15 Février 2013.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat.

13.2 – Fonds de concours 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des règles qui régissent l'attribution des fonds de concours,

13.2.1 - Fonds de concours – Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention au titre des fonds de concours 2018 mis en œuvre par La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise lors de sa délibération en date du 12 Juillet 2018 dans le cadre de l'accessibilité.

Intitulé de l'opération : **Mise en accessibilité des bâtiments communaux : 14 900.00 euros H.T.**

Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours, Monsieur le Maire

- Indique que le montant de fonds de concours 2018 sollicité est de **4 470.00 euros**, (30% du montant H.T. de travaux avec un plafond maxi de 12 500 euros) suivant tableau de financement annexé à la présente,
- Rappelle la ligne d'inscription – Chapitre 13 – Subvention d'investissement :

- **EMET un avis favorable** à cette demande de subvention pour un montant de **4 470.00 euros**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision

13.2.2 - Fonds de concours – Aménagement de sécurité – Rue de l'Ecole

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention au titre des fonds de concours 2018 mis en œuvre par La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise lors de sa délibération en date du 12 Juillet 2018 dans le cadre des opérations diverses.

Intitulé de l'opération : **Aménagement de sécurité – Rue de l'Ecole : 162 800.00 euros H.T.**

Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours, Monsieur le Maire

- Indique que le montant de fonds de concours 2018 sollicité est de **12 500.00 euros**, (30% du montant H.T. de travaux avec un plafond maxi de 12 500 euros) suivant tableau de financement annexé à la présente,
- Rappelle la ligne d'inscription – Chapitre 13 – Subvention d'investissement :

- **EMET un avis favorable** à cette demande de subvention pour un montant de **12 500.00 euros**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

14 – Informations

14.1 – Inventaire du patrimoine

Monsieur le Maire informe du courrier du Perche Sarthois désignant la Commune

14.2 – Recrutement d'un agent technique

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place du recrutement d'un agent technique en vue du remplacement de l'agent technique actuel (mise en retraite en 2019)

14.3 – Inauguration des logements Sarthe Habitat – Le chêne galon

Monsieur le Maire de l'inauguration des logements fixée par Sarthe Habitat au 4 Octobre 2018 à 18 h 00. Les invitations seront adressées ultérieurement

14.4 – Octobre Rose et Soutien Famille HAUDUC

La Parole est donnée à Mme TISON

Octobre rose : Demande de mettre un éclairage (avec filtre rose) sur un ou plusieurs bâtiments publics pendant le mois d'octobre afin de soutenir la lutte contre le cancer.

Le Conseil émet un avis favorable à ce soutien.

Famille HAUDUC : Face au drame familial intervenu à cette famille, il est proposé d'étudier la possibilité d'apporter une aide quel qu'elle soit aux enfants orphelins.

Le conseil municipal prend acte de cette demande et sera étudiée suivant l'avancement du dossier actuellement en justice.

14.5 – Loto et Bric à Brac

Monsieur le Maire rappelle que l'association des parents d'élèves organisent comme chaque année un loto (31 août) et un bric à brac (2 septembre)

15 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

16 - Agenda Maire et Adjoint

- Lundi 3/10 à 14h00 : Réunion de chantier lotissement Chêne Galon
- Jeudi 6/10 à 10h00 : Réunion PLUi à la mairie
- Dimanche 9/09 : congrès cantonal ACPG à Tuffé
- Mardi 18/09 à 18h30 : Conseil communautaire
- Mercredi 19/09 à 18h30 : Réunion schéma de mutualisation à Théligny

Aucune question diverse n'est soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 3 Octobre 2018